



DEC 3

Réf N° DEC3/XIII/23/211

Affaire suivie par : Pascale AMBLARD

Tél : 04 76 74 75 68

Mél : pascale.amblard@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRÊTÉ

N° DEC3/XIII/23/211 du 9 mai 2023

Portant ouverture de la session et du registre d'inscriptions à l'examen visant à l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) - session 2024

- Vu le décret n°85-88 du 22-01-1985 ;
- vu l'arrêté du 20 juillet 2015 publié au JO du 22 juillet 2015 ;
- vu la circulaire N° 2015-110 publiée au bulletin officiel n°30 du 21 juillet 2015 ;
- vu la circulaire rectorale n°2023-248/DEC3/VB du 9 mai 2023 relative à l'organisation du CAFFA pour la session 2024 ;

Article 1 : Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique destinée aux enseignants du second degré sera ouverte dans l'académie de Grenoble pour la session 2024.

Le registre d'inscription est ouvert du mercredi 24 mai 2023 au mercredi 21 juin 2023.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet de l'académie de Grenoble (www1.ac-grenoble.fr) dans la rubrique « Concours de recrutement / concours enseignants / certifications et examens professionnels / CAFFA session 2023-2024 » et sera transmis au rectorat de Grenoble, au plus tard le mercredi 21 juin 2023, le cachet de la poste faisant foi.

Article 2 : Les rapports d'activité seront envoyés uniquement en format numérique à l'adresse mail ce.dec3@ac-grenoble.fr, en format pdf, au plus tard le jeudi 16 novembre 2023 minuit. L'épreuve d'admissibilité se déroulera en décembre 2023.

Article 3 : Les candidats bénéficiant d'une admissibilité à l'examen devront faire connaître leur choix quant à la première épreuve d'admission qu'ils subiront à la session 2024.


Ils pourront télécharger l'imprimé leur permettant d'effectuer ce choix sur le site de l'académie (www1.ac-grenoble.fr) dans la rubrique « Concours de recrutement / concours enseignants / certifications et examens professionnels / CAFFA session 2023-2024 ». Cet imprimé sera adressé en recommandé simple au rectorat, au plus tard le mercredi 21 juin 2023, cachet de la poste faisant foi.

Les mémoires seront adressés au rectorat uniquement en format numérique, à l'adresse mail ce.dec3@ac-grenoble.fr, en format pdf, au plus tard le jeudi 29 février 2024 minuit.

Les épreuves d'admission se dérouleront entre janvier et mars 2024.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble et messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,


Céline HAGOPIAN